

■ MH 10 / DOLMEN DIT DE LA GARENNE / LA MOTHE-SAINT-HÉRAY / 800 M DE LA ZIP

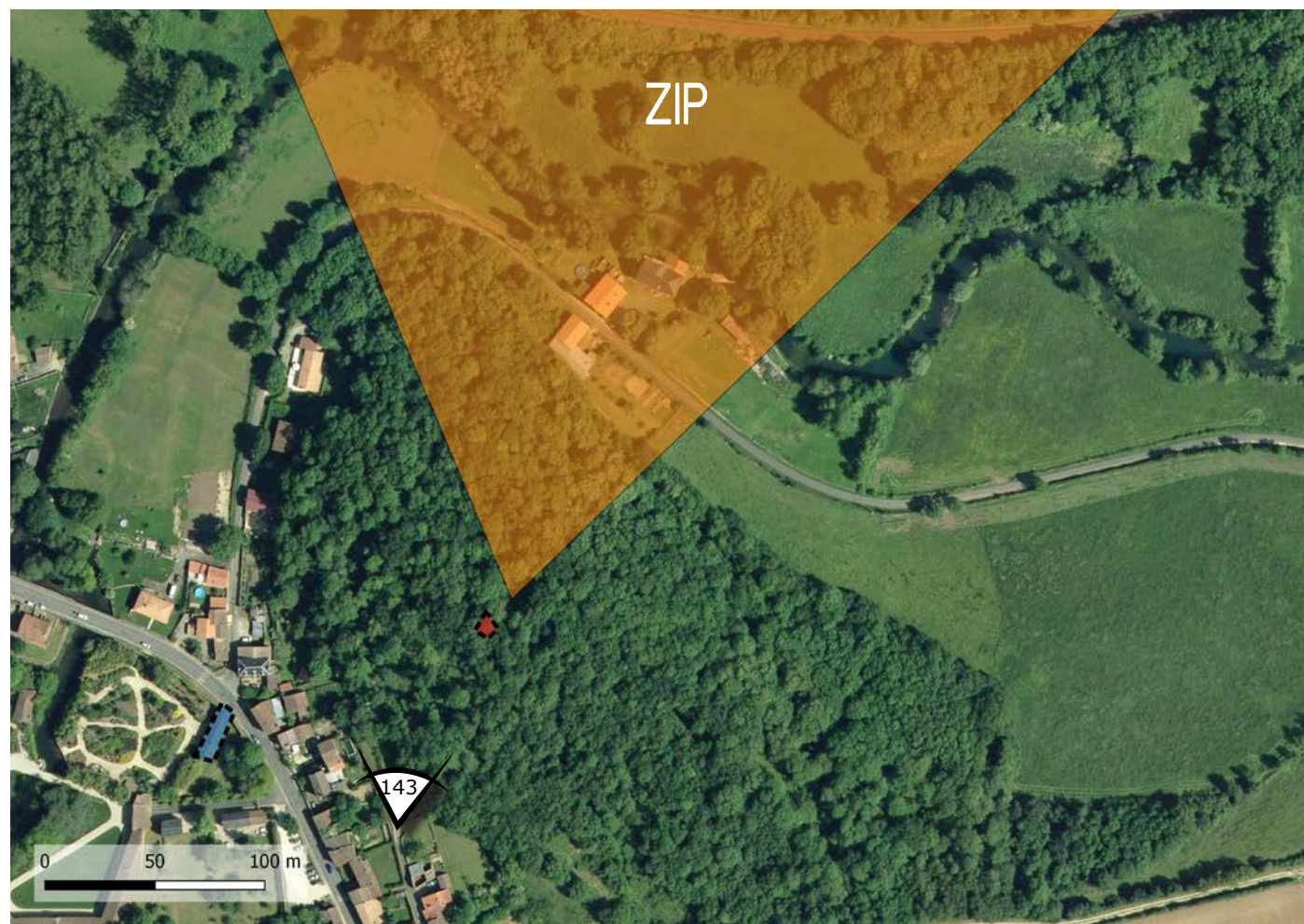


PHOTO 146 : CHEMIN D'ACCÈS AU DOLMEN

Degré d'ouverture sur le paysage : Le dolmen est niché au coeur d'un épais boisement occultant alors les perceptions visuelles dans toutes les directions. Accessible uniquement à pied et ne bénéficiant d'aucune signalétique, la sensibilité est qualifiée de nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

■ MH 11 / EGLISE / SAINTE-EANNE / 2.2 KM DE LA ZIP



PHOTO 147 : VUE FILTRÉE PAR LA VÉGÉTATION

Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Sainte-Eanne est perchée au sommet d'une butte boisée et jouxte une maison d'habitation. En raison de l'environnement très boisé, les vues sont courtes. Les perceptions en direction de la ZIP sont filtrées par la ramure des arbres qui s'interposent entre l'observateur et la ZIP atténuant la prégnance visuelle pressentie du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



PHOTO 148 : VUE TRONQUÉE PAR LA VÉGÉTATION EN DIRECTION DE LA ZIP

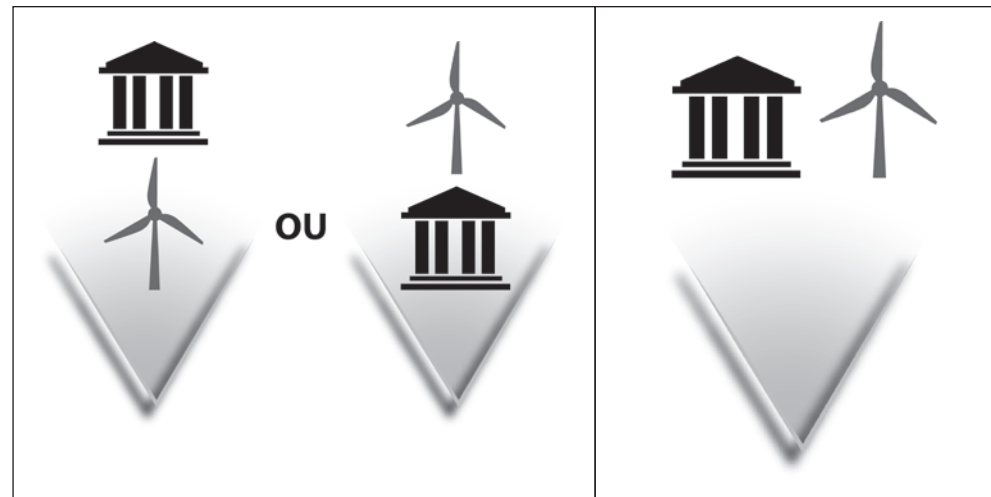
Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Soudan est ceinturée par des haies d'arbres de hauts jets qui ferment les perceptions lointaines. Toutefois, au regard de la proximité relative de la ZIP, des vues tronquées sont pressenties avec une emprise visuelle horizontale significative.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : MODÉRÉE

■ COVISIBILITÉ

La covisibilité directe ou indirecte s'évalue par l'impact potentiel d'un parc éolien sur un monument protégé depuis l'aire de mise en valeur¹ du monument. Ce sont principalement des églises dont le clocher constitue un élément identifiable dans le paysage et qui émerge régulièrement des silhouettes de bourg. La concurrence visuelle avec des éoliennes peut alors être impactante dans la lecture du paysage. Cette situation peut également s'observer pour des abbayes, des châteaux ou tout autre élément bâti dont la silhouette est suffisamment importante et identifiable dans le paysage.

Dans l'aire d'étude rapprochée, 3 monuments historiques sont concernés par un risque de covisibilité directe ou indirecte avec le site d'implantation potentiel du projet éolien.



Covisibilité directe : les éoliennes se superposent avec le monument (avant ou après)

Covisibilité indirecte : les éoliennes sont visibles dans un même angle de vue (dans la limite d'un angle d'observation de 60°)

FIGURE 84 : SCHÉMATISATION DES PRINCIPES DE VISIBILITÉ - COVISIBILITÉ DIRECTE - COVISIBILITÉ INDIRECTE

¹ L'aire de mise en valeur d'un monument correspond à la zone où l'édifice, ou une partie de l'édifice, est visible et identifiable. Par exemple, dans le cas d'une église protégée, une route panoramique présentant une vue plongeante sur une silhouette de bourg depuis laquelle le clocher émerge fait partie de l'aire de mise en valeur de l'église. Un monument peut avoir une aire de mise en valeur de plusieurs kilomètres.

■ MH 1 / EGLISE SAINT-MAIXENT / PAMPROUX / 2.4 KM DE LA ZIP

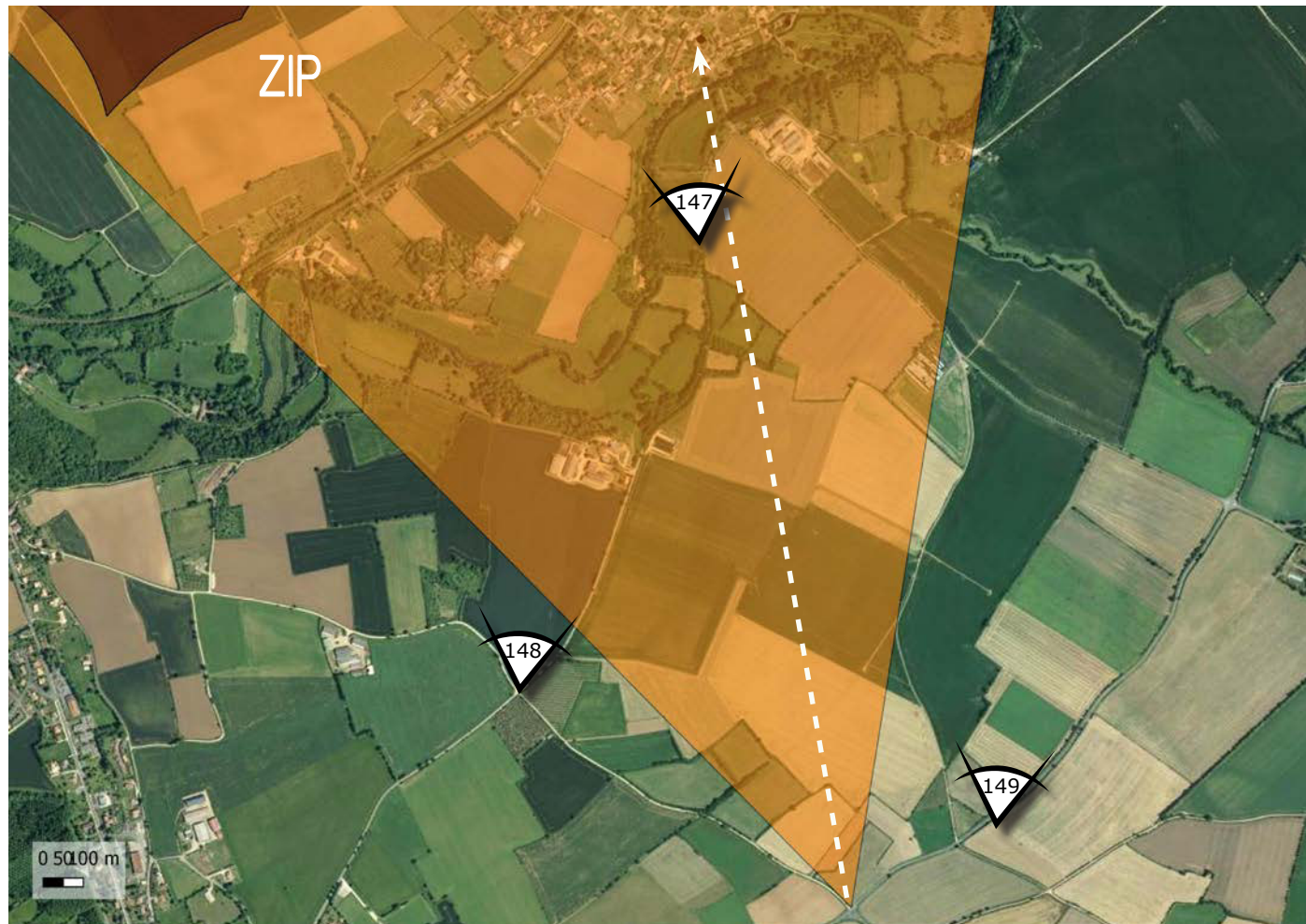


Degré d'ouverture sur le paysage : Depuis la RD 329 entre St-Sauvant et Pamproux, une situation de covisibilité directe a été relevée. En effet, l'église et une partie de la ZIP se situent dans l'axe de la route. Bien que des éoliennes soient d'ores-et-déjà visibles avec une forte prégnance visuelle, la sensibilité demeure forte du fait de la superposition potentielle de l'édifice et des éoliennes du projet.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



PHOTO 149 : SITUATION DE COVISIBILITÉ DIRECTE ENTRE L'ÉGLISE ET LA ZIP DEPUIS LA RD 329



Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Salles présente un risque de covisibilité important depuis plusieurs secteurs, notamment depuis la RD 5e et la RD 5 (axe fréquenté qui suit la vallée du Pamproux). Le clocher émerge du tissu bâti et marque la présence du bourg. Depuis la RD 5, les vues sont très larges et profondes donnant à voir la vallée du Pamproux en contrebas puis le plateau agricole sur lequel s'inscrit la ZIP ainsi que d'autres parcs éoliens existants. La sensibilité est forte du fait de la superposition de la ZIP et de l'édifice protégé avec un risque d'effet d'écrasement sur ce dernier.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



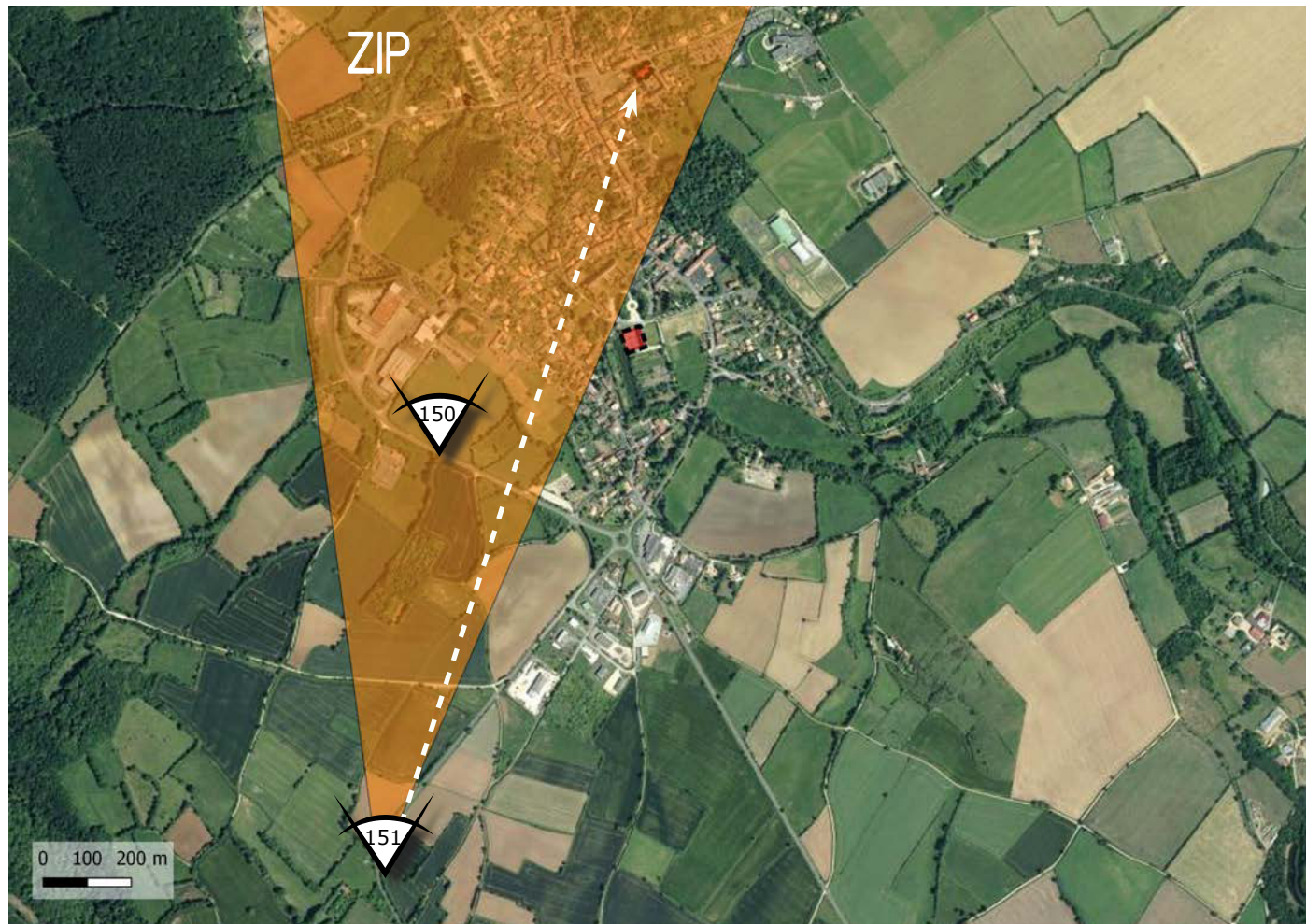
PHOTO 150 : SITUATION DE COVISIBILITÉ ENTRE L'ÉGLISE DE SALLES ET LA ZIP À PROXIMITÉ DE CHABOUREUIL



PHOTO 151 : SITUATION DE COVISIBILITÉ ENTRE L'ÉGLISE DE SALLES ET LA ZIP DEPUIS LA RD 5E À PROXIMITÉ DE LA GASSE AUX GROLLES



PHOTO 152 : SITUATION DE COVISIBILITÉ ENTRE L'ÉGLISE DE SALLES ET LA ZIP DEPUIS LA RD 5 AUX JUSTICES



Degré d'ouverture sur le paysage : L'église de Saint-Héray présente un risque de covisibilité indirecte avec la ZIP depuis plusieurs secteurs. Le versant ouest de la vallée de la Sèvre Niortaise offre de beaux points de vue, notamment depuis la RD 737 où le regard embrasse la silhouette de la ville de La Mothe-Saint-Héray surmontée des éoliennes des parcs de Soudan-Énergies et Pamproux. La ZIP du projet s'inscrit dans le prolongement visuel de ces parcs (vers la gauche) et génère un risque de covisibilité directe avec l'église. Une situation de covisibilité a également été identifiée depuis l'axe contournant la ville par le sud.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



PHOTO 153 : VUE OUVERTE VERS LA ZIP DEPUIS LA RD 737 QUI CONTOURNE LA VILLE DE LA MOTHE-SAINT-HÉRAY



PHOTO 154 : LE REGARD PORTE AU LOIN EN DIRECTION DE LA ZIP OÙ LE CLOCHER ET LE CHÂTEAU D'EAU DE LA VILLE ATTIRENT L'ATTENTION




2.1.2. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

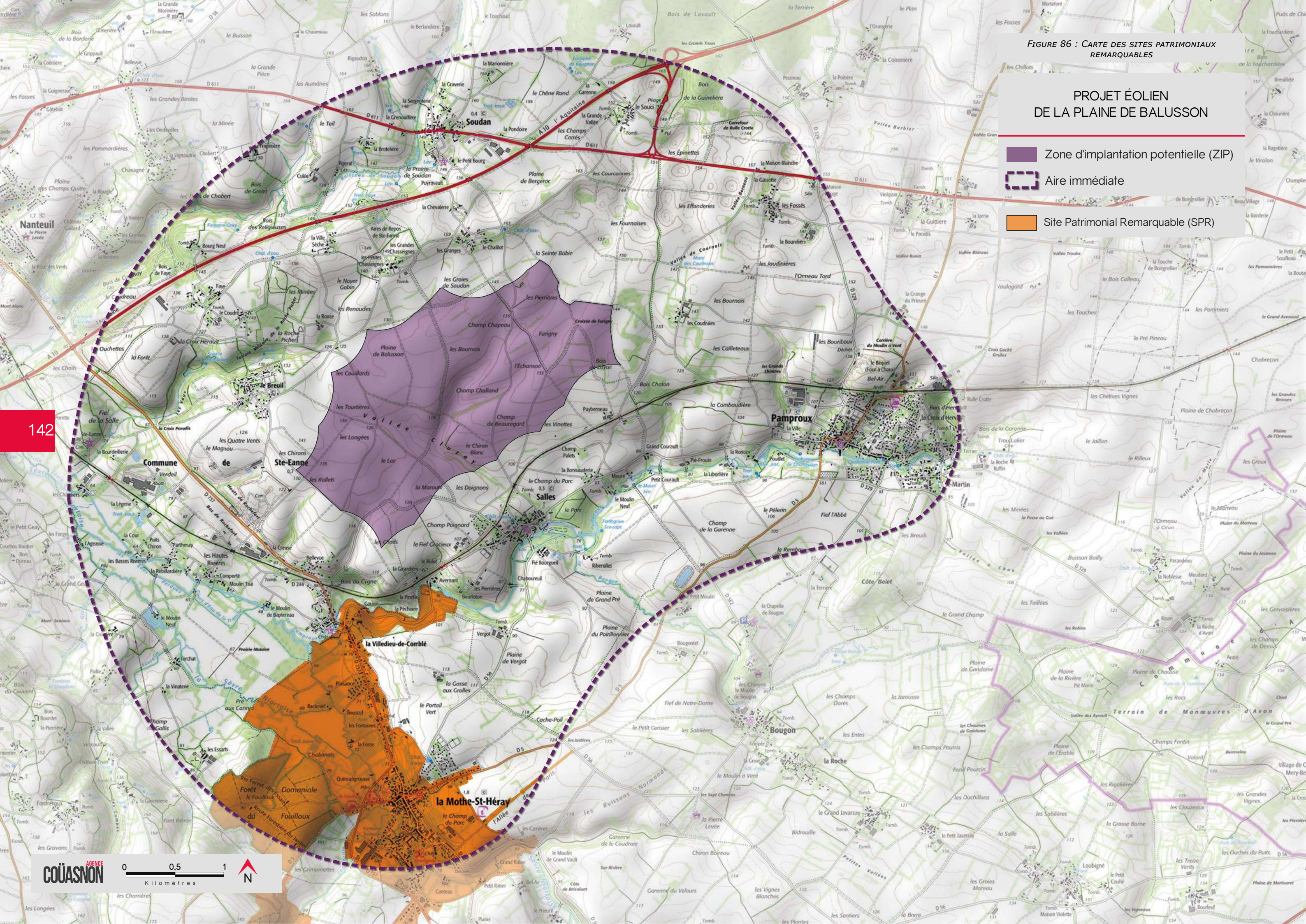
N°	MONUMENT	ELEMENTS PROTÉGÉS	PROTECTION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (en km)	ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE	SENSIBILITÉ RISQUE DE VISIBILITÉ	SENSIBILITÉ RISQUE DE COVISIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE									
1	Eglise Saint-Maixent	Eglise	Classé	Pamproux	DEUX-SEVRES	2,4	En ZVI	Faible	Forte
2	Halle	Halle	Inscrit	Pamproux	DEUX-SEVRES	2,5	En ZVI	Très faible	Nulle
3	Château	Tour d'escalier 15e siècle	Inscrit	Salles	DEUX-SEVRES	0,8	En ZVI	Forte	Nulle
4	Eglise Saint-Martin	Choeur roman	Inscrit	Salles	DEUX-SEVRES	0,8	En ZVI	Modérée	Forte
5	Eglise Saint-Héray	Eglise, à l'exception de la flèche	Partiellement Classé	La Mothe-Saint-Héray	DEUX-SEVRES	2,6	En ZVI	Nulle	Forte
6	Moulin à eau de Pont-l'Abbé	Moulin et ensemble de sa machinerie	Partiellement Inscrit	La Mothe-Saint-Héray	DEUX-SEVRES	2,6	En ZVI	Modérée	Nulle
7	Restes de l'ancien château	Orangerie ; Pavillon d'entrée à gauche de l'ancien château ; Pavillon à droite de l'entrée de l'ancien château	Partiellement classé	La Mothe-Saint-Héray	DEUX-SEVRES	3,2	En ZVI	Modérée	Nulle
8	Château de la Villedieu-de-Comblé (sur la commune de St Eanne)	Façades et toitures du château - Façades et toitures des communs - Ensemble des parties bâties ainsi que des parties non bâties ; à l'intérieur du château : escalier avec sa cage d'escalier et son plafond à caissons ainsi que la cheminée de la salle à manger sise au premier étage du château (à l'ouest de l'escalier)	Partiellement Inscrit	Sainte-Eanne	DEUX-SEVRES	1,0	En ZVI	Forte	Nulle
9	Château de la Villedieu-de-Comblé (sur la commune de La Mothe-Saint-Héray)	Façades et toitures du château - Façades et toitures des communs - Ensemble des parties bâties ainsi que des parties non bâties ; à l'intérieur du château : escalier avec sa cage d'escalier et son plafond à caissons ainsi que la cheminée de la salle à manger sise au premier étage du château (à l'ouest de l'escalier)	Partiellement Inscrit	La Mothe-Saint-Héray	DEUX-SEVRES	0,9	En ZVI	Forte	Nulle
10	Dolmen dit de la Garenne	Dolmen	Classé	La Mothe-Saint-Héray	DEUX-SEVRES	0,8	En ZVI	Nulle	Nulle
11	Eglise Sainte-Eanne	Eglise	Inscrit	Sainte-Eanne	DEUX-SEVRES	2,2	En ZVI	Faible	Nulle
12	Eglise Notre-Dame	Eglise	Classé	Soudan	DEUX-SEVRES	1,3	En ZVI	Modérée	Nulle

FIGURE 85 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

FIGURE 86 : CARTE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

PROJET ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Site Patrimonial Remarquable (SPR)



2.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Au sein de l'aire d'étude immédiate, seule la commune de La Mothe-Saint-Héray est concernée par un périmètre de protection au titre des SPR. Le projet de SPR de La Mothe-Saint-Héray a été approuvé et fait actuellement l'objet d'une consultation des personnes publiques associées.

«Située en Deux-Sèvres, à trente kilomètres de Niort, La Mothe Saint-Héray possède un patrimoine riche issu de son histoire médiévale et de son rapport très particulier avec la Sèvre Niortaise qui coule aux pieds de la faille séparant la plaine du plateau mellois. L'une des grandes richesses de cette commune est le site dans lequel elle s'est développée, ainsi que son patrimoine bâti.»¹

¹ Source : Rapport de présentation de l'AVAP de la Mothe-Saint-Héray - 2019

■ SPR DE LA MOTHE-SAINT-HÉRAY / 567 M: DISTANCE MINIMALE À LA ZIP



FIGURE 87 : LA MOTHE-SAINT-HÉRAY SUR FOND BD ORTHO

Degré d'ouverture sur le paysage : Pour préserver la richesse patrimoniale du bourg, un très large périmètre de protection au titre des SPR a été mis en place. Niché dans la vallée de la Sèvre Niortaise, le centre ancien est adossé au versant est dont le relief et la végétation limitent fortement les perceptions visuelles en direction de la ZIP. En revanche, les quartiers plus récents construits sur les hauteurs du relief (entre la D5 et la D5e) ou au cœur de la vallée présentent une plus forte sensibilité vis-à-vis de la ZIP (vues ouvertes ou tronquées). Une analyse détaillée a déjà été réalisée dans les chapitres précédents dédiés à l'habitat et aux monuments historiques de l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FORTE



PHOTO 155 : ILLUSTRATIONS DE LA RICHESSE PATRIMONIALE DE LA VILLE

2.3. LES SITES PROTÉGÉS

L'aire immédiate n'abrite aucun site protégé.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Aucun site Unesco n'a été identifié dans l'aire d'étude immédiate.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : SANS OBJET

2.5. ZONE DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE (ZPPA)

Les «zones de présomption de prescriptions archéologiques» déterminent des seuils d'emprise du sol dans lesquelles les opérations d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (décret n°2004-490 du 3 janvier 2004, art. 4).

Plusieurs secteurs de ZPPA ont été répertoriés au sein de l'aire immédiate du présent projet éolien mais aucun n'empiète sur la zone d'implantation potentielle.

Cela ne constitue pas une interdiction au développement éolien mais le terrain sera susceptible de faire l'objet de prescriptions archéologiques préalables lors de la phase travaux.

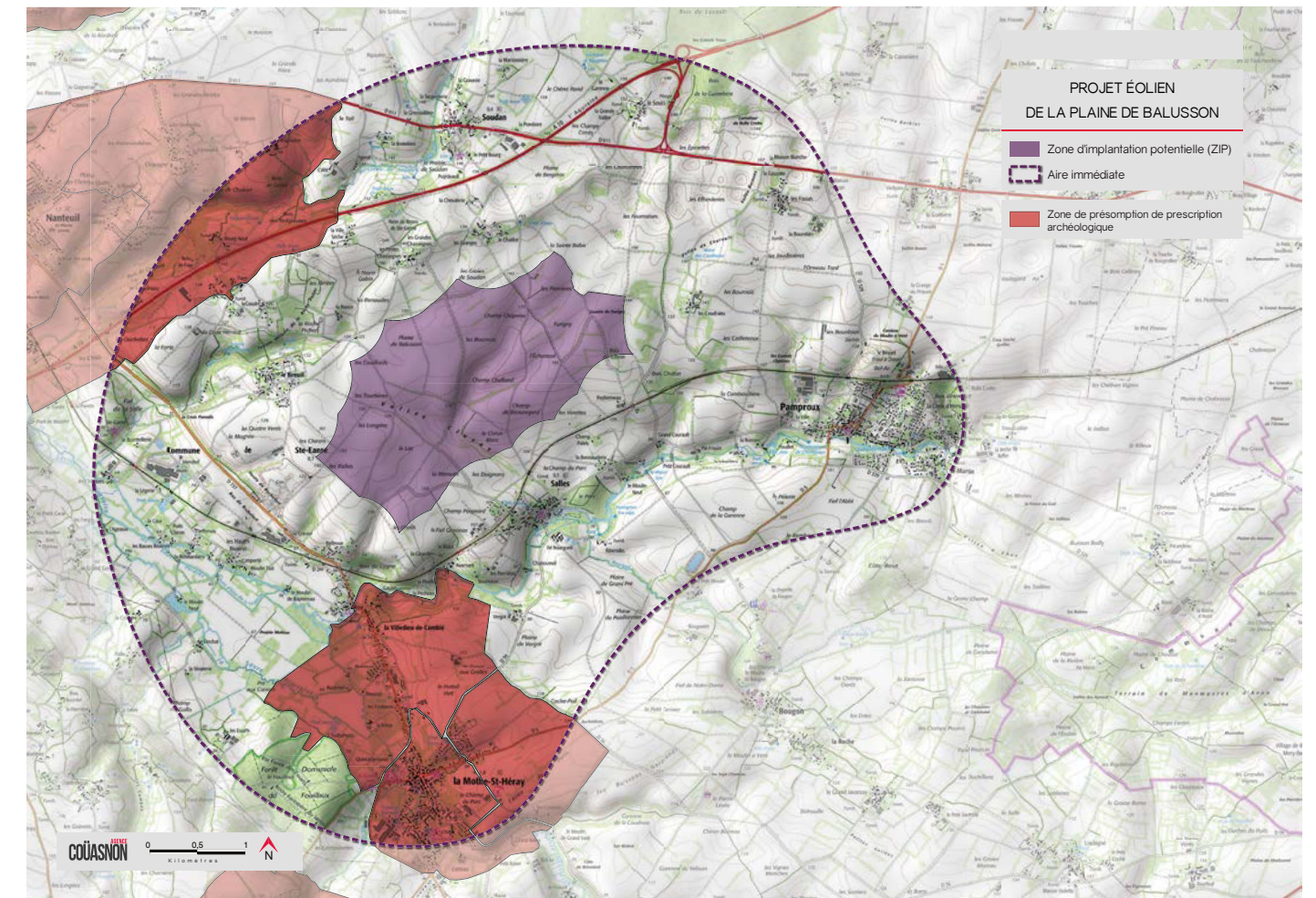


FIGURE 88 : CARTE DES ZONES DE PRÉSUMPTION DE PRESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE

3.1. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

L'aire d'étude immédiate abrite un grand nombre de monuments historiques : 10 monuments sur 12 présentent une sensibilité, qui s'échelonne de très faible à très forte, au regard d'une visibilité pressentie du projet éolien potentiel. Parmi ces derniers, 7 édifices ont une sensibilité majeure (modérée, forte ou très forte) : le château de Salles, l'église de Salles, le moulin à eau de la Mothe-Saint-Héray, les restes de l'ancien château de la Mothe-Saint-Héray, le château de la Villedieu-de-Comblé (2 édifices) et l'église de Soudan.

Par ailleurs, 3 monuments historiques présentent un risque de covisibilité directe avec le projet éolien dont la sensibilité est forte en raison de la prégnance visuelle pressentie. Il s'agit des églises de Pamproux, de Salles et de la Mothe-Saint-Héray.

L'unique SPR sur la commune de la Mothe-Saint-Héray présente également une forte sensibilité au regard des modifications potentielles des perceptions et de la proximité avec le site du projet éolien.

Aucun site protégé ou site UNESCO n'a été repertorié dans l'aire d'étude immédiate.

3 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRE IMMÉDIATE

L'analyse de l'état initial a mis en évidence plusieurs sensibilités paysagères au sein de l'aire d'étude immédiate concernant notamment :

- > un risque de modification du rapport d'échelle depuis les vallées de la Sèvre Niortaise et du Pamproux,
- > un risque de renforcement notable de la prégnance visuelle du motif éolien (proximité des parcs existants de Soudan-Énergies et Pamproux)
- > un risque de modification de l'appréciation du paysage traversé depuis certains axes de communication fréquentés,
- > un risque de modification du paysage quotidien (possibles effets d'écrasement, d'encerclement ou de saturation visuelle) depuis les bourgs de La Mothe-Saint-Héray, Salles, Pamproux, Soudan et le Breuil-Ste Eanne ainsi que depuis les multiples hameaux et les habitations isolées qui parsèment l'aire immédiate,
- > un risque de visibilité (ou de covisibilité) du projet éolien depuis le SPR de la Mothe-Saint-Héray et 11 monuments historiques

Toutes les sensibilités majeures relevées seront à prendre en compte lors de l'élaboration des variantes et seront analysées dans la partie III-Impacts.

Toutefois, il est important de noter que la ZIP du Projet éolien de la Plaine de Balusson s'inscrit sur un territoire déjà empreint du motif éolien et que celui-ci est coutumier des perceptions des riverains et des usagers. La ZIP du projet s'inscrit dans la continuité visuelle du parc existant de Soudan-Énergies. La cohérence entre l'échelle des paysages de grandes cultures et celles des éoliennes existantes, facilite l'insertion d'un nouveau projet éolien sur le territoire.

Les principaux éléments à prendre en compte pour garantir l'insertion paysagère du projet sont :

- > une implantation cohérente avec les parcs éoliens à proximité (géométrie et hauteur)
- > un recul suffisant vis-à-vis des vallées pour préserver les rapports d'échelle et éviter les effets d'écrasement
- > un modèle d'éolienne à l'échelle du paysage
- > la prise en compte des sensibilités importantes vis-à-vis de l'habitat
- > la prise en compte des sensibilités non-négligeables vis-à-vis du patrimoine protégé

F. SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES

FIGURE 89 : CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES (1/2)

PROJET ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON

- Zone d'implantation potentielle (ZIP)
- Aire immédiate
- Aire rapprochée
- Aire éloignée

Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient de la sensibilité paysagère

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Forte
- Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

- Effet cumulé avec un autre parc éolien (onstruit, accordé et instruit)
- Perception des unités paysagères
- Perception depuis les axes routiers / sentiers / voie ferrée
- Visibilité depuis un Monument Historique
- Visibilité depuis un site protégé
- Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
- Perception depuis l'habitat
- Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg
- Covisibilité avec un Monument Historique



FIGURE 90 : CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES (2/2)

PROJET ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON









-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate

-  Secteur sans visibilité théorique vers le projet éolien

Gradient de la sensibilité paysagère

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

Nature de la sensibilité paysagère

-  Effet cumulé avec un autre parc éolien
-  Perception depuis les axes routiers / voie ferrée
-  Perception des vallées
-  Visibilité depuis un Monument Historique
-  Visibilité depuis un site patrimonial remarquable
-  Perception depuis l'habitat
-  Concurrence visuelle avec une silhouette de bourg
-  Covisibilité avec un Monument Historique



